

Description	Gestion de fortune					Conseil placement lié au portefeuille	Conseil placement à la transaction
Pour les clientes et clients ...	... qui veulent confier les décisions de placement et la surveillance du portefeuille à la BAS.					... qui prennent eux-mêmes les décisions de placement et qui ont besoin d'un conseil personnel complet de la part de la BAS.	... qui souhaitent un conseil par transaction.
<b>Frais annuels</b> <sup>1</sup> (les actions et les obligations BAS ne sont pas concernées)	Volume de placement jusqu'à 1 million	Conservatrice	Équilibrée	Dynamique	Select Fonds	Select	Fonds ABS Living Values Balanced: 0.30 %
	1 à 2 million(s)	0,75 %	0,90 %	1,05 %	0,90 %	1,05 %	
	2 à 5 millions	0,70 %	0,85 %	1,00 %	0,85 %	1,00 %	
	dés 5 millions (CHF)	0,60 %	0,75 %	0,90 %	0,75 %	0,90 %	
		0,55 %	0,70 %	0,85 %	0,70 %	0,85 %	
	sur l'ensemble des valeurs patrimoniales (total des avoirs en compte et des titres sous dépôt auprès de la BAS)					sur les titres sous dépôt <sup>3</sup>	
<b>Composition des frais</b>	Frais de dépôt (volume de placement) Administration (négoce et suivi) Conseil					Frais de dépôt (volume de placement) Conseil (lié au portefeuille)	Frais de dépôt (volume de placement) <sup>4</sup>
<b>Frais minimum par année</b> en CHF <sup>1</sup>	1'600.-	1'900.-	2'200.-	600.-	2'200.-	300.-	néant
<b>Relevé fiscal</b>	inclus					inclus	150.-
<b>Reporting</b>	Extrait de fortune, y compris avec rapport de performance, liste des transactions et newsletter					Extrait de fortune	Extrait de fortune
<b>Corporate Actions</b> Opérations de gestion	Inclus dans le tarif annuel (les frais de tiers sont facturés)						
<b>Frais de garde pour titres physiques</b> en CHF	inclus					50.-	50.-
<b>Frais de transaction</b>	aucuns <sup>2</sup>					voir page suivante	voir page suivante
<b>Les commissions de distribution (commission d'état) perçues sont intégralement reversées.</b>							

<sup>1</sup> La taxe sur la valeur ajoutée, le timbre d'émission et les redevances boursières externes ainsi que les coûts liés aux produits, par exemple les frais liés aux fonds de placement (TER) qui sont directement pris en compte dans la valeur boursière des parts (NAV), ne sont pas inclus dans les frais annuels.

<sup>2</sup> Frais de tiers en sus (timbre d'émission et redevances boursières) : Suisse 0,05 % - 0,10 %, étranger : 0,20 % - 0,80 %.

<sup>3</sup> Des frais de dépôt de 0,30% sont prélevés sur les fonds de placement BAS.

<sup>4</sup> Le conseil est inclus dans l'émolument par transaction.

# OPÉRATIONS SUR PAPIERS-VALEURS



## Conseil placement lié au portefeuille, conseil placement à la transaction et Execution only

<b>Transaction</b>	Comprend le traitement de transactions boursières en Suisse et à l'étranger pour le conseil placement lié au portefeuille et Execution only (transactions sans conseil) (achat et vente de papiers-valeurs ou émissions et reprises de parts de fonds de placement)	
Émoluments par transaction	jusqu'à un volume de CHF 20'000	CHF 120.- <sup>1</sup>
	jusqu'à un volume de CHF 70'000	CHF 240.- <sup>1</sup>
	à partir d'un volume de CHF 70'000	CHF 480.- <sup>1</sup>
Actions BAS	Lors de l'émission ou de l'achat, les taxes d'émission sont de 1,00 %. Lors de la vente, les émoluments par transaction ainsi que les taxes et émoluments légaux sont applicables.	
Obligations de caisse BAS et dépôts à terme BAS	Exonération des émoluments de transaction et taxes légales sur les obligations de caisse BAS et les dépôts à terme BAS.	
<b>Frais annuels Execution only</b>	sans frais (actions BAS)	

## Frais de livraison (par titre)

Mise sous dépôt propres valeurs	sans frais
Mise sous dépôt valeurs comptables	sans frais
Mise sous dépôt physique de valeurs	CHF 120.- frais de tiers inclus
Sortie/livraison physique propres actions	CHF 120.- frais de tiers inclus
Sortie/livraison physique de valeurs suisse	CHF 120.- frais de tiers inclus
Sortie/livraison physique de valeurs étrangères	CHF 120.- frais de tiers inclus
Sortie/livraison de valeurs comptables	CHF 120.- frais de tiers inclus
<b>Encaissement au guichet</b>	
Propres obligations de caisse (titres/coupons), propres actions	sans frais
Titres tiers	non acceptés
<b>Marges</b>	
Pour les opérations sur devises inférieures à CHF 30'000.-	1.25 %
Pour les opérations entre CHF 30'000.- et CHF 250'000.-	0.75 %
Pour les opérations dès CHF 250'000.-	0.375 %
Pour les opérations sur devises résultant d'une transaction boursière soumise à commission	La marge est réduite de moitié (mais au minimum 0,375 %).

<sup>1</sup> Frais de tiers en sus (timbre d'émission et redevances boursières) : Suisse 0,05 % - 0,10 %, étranger : 0,20 % - 0,80 %.

## ABS Living Values - Balanced Fund

Classe de parts		R Personnes privées	I Investisseurs qualifiés (institutionnels)
Numéro de valeur		46004505	46004506
Investissement initial en CHF		10'000.- recommandé	250'000.-
Frais directs du fonds	Commission d'achat	aucune	aucune
	Frais de dépôt <sup>1</sup>	0,30 %	0,30 %
	Commission de reprise	aucune	aucune
Frais indirects du fonds <sup>2</sup>	Total expense ratio (TER)	1,49 %	0,81 %
Frais de tiers à l'émission		0,03 %, minimum CHF 25.-	0,03 %, minimum CHF 25.-
<b>Coût total annuel</b>		<b>1,79 %</b>	<b>1,11 %</b>

**Compte de fonds pour le plan d'épargne en fonds** Les 200 premiers francs restent sur le compte de fonds. Au-delà, l'avoir est automatiquement investi sitôt le montant minimal de placement de 100 francs atteint. Totalité de l'avoir à tout moment, pas de délai de préavis, taux d'intérêt 0 %, autres conditions comme pour le compte d'épargne

**Plan d'épargne en fonds** Commission d'achat : aucun  
Frais de dépôt : 0,30 %, aucun minimum<sup>1</sup>  
Frais de tiers à l'émission 0,03 %, min. une fraction de CHF 25.-<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Les frais s'entendent hors TVA. Pour la clientèle domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est ajoutée.

<sup>2</sup> Les coûts indirects sont des coûts qui font l'objet d'une compensation avec le rendement des titres investis dans le fonds. Le ratio des coûts totaux, en anglais «Total Expense Ratio» (TER), se calcule en mettant en rapport la fortune du fonds et les coûts indirects. Il s'agit des coûts liés à la gestion du fonds et à la rémunération de la banque dépositaire, des frais de distribution, des frais de publication et d'audit, des coûts liés à d'autres prestations telles que la révision ou les frais pour des services juridiques. Les valeurs indiquées ici sont basées sur le rapport annuel 2024 du fonds.

<sup>3</sup> 0,03 % du montant de l'achat, mais au moins une partie des frais d'émission de CHF 25.-, réparti entre les investisseuses et investisseurs du mois correspondant.

## Obligations de caisse d'encouragement BAS

En raison de l'évolution des besoins de la clientèle et des conditions techniques, nous examinons entièrement le développement de notre concept d'obligations de caisse d'encouragement. Par conséquent, nous ne proposons plus de nouvelles obligations de caisse d'encouragement jusqu'à nouvel avis. Toutefois, celles qui sont en vigueur courent jusqu'à leur échéance ordinaire.

## Obligations de caisse BAS

Durée*		Durée*	
2 ans	0,15 %	7 ans	0,50 %
3 ans	0,20 %	8 ans	0,55 %
4 ans	0,25 %	9 ans	0,65 %
5 ans	0,35 %	10 ans	0,70 %
6 ans	0,40 %		

Placement minimal CHF 1'000

\*La durée choisie est ferme.

## Dépôts à terme

**Durée\***  
3, 6, 9 ou 12 mois  
Taux d'intérêt sur [bas.ch/depot-a-terme-BAS](https://www.bas.ch/depot-a-terme-BAS)  
(Conditions)  
Placement minimal CHF 100'000

\*La durée choisie est ferme.

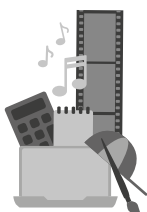
## Obligations de caisse BAS Nouveaux fonds

Durée*	
2 ans	0,30 %
3 ans	0,35 %
5 ans	0,50 %
7 ans	0,75 %
10 ans	1,00 %

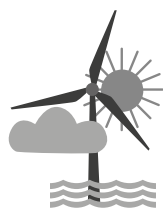
L'offre est valable pour les obligations de caisse souscrites grâce à l'apport de nouveaux fonds déposés à la BAS après le 1<sup>er</sup> avril 2025. Elle court jusqu'à fin 2026 au plus tard, sous réserve de modification des taux d'intérêts sur le marché et des besoins en nouveaux fonds de la BAS.

\*La durée choisie est ferme.

## Secteurs d'encouragement BAS



Formation  
et culture



Énergies  
renouvelables



Santé  
et bien-être



Agriculture  
durable



Coopération  
solidaire



Inclusion  
sociale



Mobilité  
durable



Modèle d'affaires  
durables



Habitat ou espace  
de travail durable

## Garantie des dépôts

La BAS, comme toute banque et tout négociant en valeurs mobilières suisse, est contrainte d'adhérer à la convention sur la garantie des dépôts. De ce fait, elle est membre d'esisuisse. Les fonds déposés par les clientes et clients auprès de la BAS sont garantis jusqu'à concurrence de CHF 100'000 par relation clientèle. Les obligations de caisse de la BAS déposées auprès de la banque au nom de la déposante ou du déposant sont également considérées comme dépôts protégés. [esisuisse.ch](https://www.esisuisse.ch)